

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2019
Rapporteur :
Monsieur Christian KERIBIN**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019
(accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition de terrains auprès de SNCF Réseau - Secteur Gare/Eau Blanche

Dans le cadre du projet urbain engagé sur le secteur Gare Eau Blanche, l'acquisition de diverses emprises appartenant à SNCF Réseau est proposée pour un montant estimé à 216 345 € HT

SNCF Réseau est propriétaire de diverses parcelles cessibles situées sur le secteur Gare - Eau Blanche, dont une majeure partie située sur le site de Kerhuel - Olivier de Serres.

Ce secteur a été défini comme étant un secteur de renouvellement urbain à vocation économique et permettra d'accueillir un nouveau campus tertiaire pour la Cornouaille.

A ce titre, Quimper Bretagne s'est rendue propriétaire de deux bâtiments situés dans ce secteur (dont les ex carrosseries Louedec) et est sur le point d'en acquérir un troisième (bâtiment AGEHB).

SNCF Réseau propose par conséquent à Quimper Bretagne Occidentale la cession :

- d'un périmètre d'environ 13 401 m² cadastré section AW 103, 102, 74p, 73p et 72p, au prix de 15 € HT/m², soit 201 015 € HT,
- la parcelle cadastrée section AW n° 179, d'une superficie de 806 m², actuellement bâtie mais qui sera déconstruite par SNCF Réseau à ses frais avant la vente, au prix de 10 €/m² soit 8 060 € HT,
- diverses emprises situées avenue de la Libération, à savoir les parcelles AW 124p d'une surface d'environ 708 m², BH 462 pour 19 m², au prix de 10 € HT/m², soit 7 270 €.

Après estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat, la cession de cet ensemble s'élève à un montant total de 216 345 € HT.

Cette cession est proposée sous réserve que tout matériel présent sur l'emprise de 13 401 m² soit évacué (traverses, ballast,...) et des résultats du diagnostic pollution qui sera réalisé par la Communauté d'agglomération, aux frais de SNCF Réseau, dans la limite de 4 000 € venant en déduction du prix de vente.

Par ailleurs, la réflexion sur le projet urbain nécessitant d'inclure une emprise d'environ 2900 m² à prendre sur les parcelles AW n° 124 et AW 77, mais non cessible actuellement par SNCF Réseau, une convention d'occupation temporaire entre SNCF Réseau et Quimper Bretagne Occidentale pourrait être signée, qui permettrait d'intégrer ce foncier dans le périmètre de réflexion.

Il est proposé que l'ensemble de ces conditions soit repris dans les actes et conventions à venir pour la cession et l'occupation de ces terrains.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'acquérir l'ensemble des parcelles appartenant à SNCF Réseau, d'une surface totale d'environ 14 934 m² pour un prix total de 216 345 € HT,
- 2 – d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre.